DocuSign Envelope ID: C40B06E4-33C7-4B40-83E8-EF204875D8D5

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

CEE Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Avenant N°1 à la convention de mise en œuvre du programme SEIZE

Entre

L'Etat, représenté par le Ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher,

L'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, représentée par son Président, Boris Ravignon,

Et

Eco CO2 (Porteur du Programme), SAS au capital de 398 640 €, dont le siège social est situé au 3 bis rue du Docteur Foucault 92000 Nanterre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 511 644 601, représentée par Eco CO2 Venture en sa qualité de Président, elle-même représentée par Madame Johanna LE CONTE en sa qualité de Présidente, dûment habilitée à cet effet,

RUBIS Antilles Guyane (Financeur du Programme), SAS au capital de 798 750 euros, dont le siège social est situé ,100 Terrasse Boieldieu, TOUR FRANKLIN,92800 PUTEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 095 591, représenté par son Président, Jean Pierre Hardy,

SRPP Société Réunion de Produits Pétroliers (Financeur du Programme) SAS au capital de 918 000 euros, dont le siège social est situé ,100 Terrasse Boieldieu, TOUR FRANKLIN,92800 PUTEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 310 837 190 représenté par son Président, Jean Pierre Hardy,

VITOGAZ France (Financeur du Programme), SAS au capital de 54 500 000 euros, dont le siège social est situé,100 Terrasse Boieldieu, TOUR FRANKLIN,92800 PUTEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 323 069 112 représenté par son Président, Jean Pierre Hardy,

RUBIS ENERGIE (Financeur du Programme), SAS au capital de 335 000 000 euros, dont le siège social est situé ,100 Terrasse Boieldieu, TOUR FRANKLIN,92800 PUTEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 048 811, représenté par son Directeur Général Délégué, Jean Pierre Hardy,

ELECTRICITE DE FRANCE (Financeur du Programme), Société Anonyme au capital de 1 551 810 543 euros dont le siège social est à PARIS (75008) – 22-30 avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 552 081 317 représentée par Monsieur Pierre Lemerle, agissant en sa qualité de directeur des opérations,

DS OD DS BR DS JLC DS JPH DS PL DS MD DS SA DS KP DS AB DS CA DS JPF DS MAH DS CP

DocuSign Envelope ID: C40B06E4-33C7-4B40-83E8-EF204875D8D5

TotalEnergies Marketing Antilles Guyane (Financeur du Programme), SAS au capital de 1 793 318 euros enregistrée au RCS de Fort-de-France sous le numéro 672 049 715, dont le siège social est situé à ZI Californie, 97232 Le Lamentin ; représenté par Matthieu Dauchy, agissant en sa qualité de Président de TotalEnergies Marketing Antilles Guyane**,**

TotalEnergies Marketing Mayotte (Financeur du Programme), SAS au capital de 37 000 euros enregistrée au RCS de Mamoudzou sous le numéro 054 389 002, dont le siège social est situé à Immeuble Jacaranda 1, Lotissement les 3 vallées, Majicavo Lamir, 97600 Mamoudzou ; par Karine Poisson, agissant en sa qualité de Présidente de TotalEnergies Marketing Mayotte,

TotalEnergies Marketing Réunion (Financeur du Programme), SAS au capital de 2 100 000 euros enregistrée au RCS de Saint-Denis-de-La-Réunion sous le numéro 780 060 406, dont le siège social est situé à rue Jacques Prévert – Rivières des Galets, 97420 Le Port ; par Sophie Audic, agissant en sa qualité de Directrice générale de TotalEnergies Marketing Réunion,

CAP Compagnie Antillaise des Pétroles (Financeur du Programme), SAS au capital de 552 000 euros, dont le siège social est situé, 6 impasse JM Jacaurd de ZI de Jarry,97122 BAIE-MAHAULT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pointe à Pitre, sous le numéro 448 925 248, représentée par son Président, Jean Pierre Fiorentino,

OLA ENERGY REUNION (Financeur du Programme), SAS au capital de 609 796,07 euros, dont le siège social est situé, 96 rue Jules Vernes Zone industrielle et commerciale n° 2, 97420 LE PORT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Denis de la Réunion sous le numéro 310 864 459, représentée par son Directeur Général, Moulaye Ali Haidara,

SAPR Société Antillaise des Produits Rubis (Financeur du Programme), SAS au capital de 533 571,56 euros, dont le siège social est situé ,100 Terrasse Boieldieu, TOUR FRANKLIN,92800 PUTEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 303 159 875, représentée par sa Directrice Administratif et Financier, Audrey Balthasar,

SOL Guyane Française (Financeur du Programme), SAS au capital de 1 260 000 euros, dont le siège social est situé, Parc d'Activités de Degrad des Cannes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cayenne sous le numéro 751 616 863, représenté par Monsieur Christian PORTER, agissant en qualité de Directeur Général ;

SOL Antilles Guyane SAS (financeur du Programme), SAS au capital de 400 000 euros, dont le siège social est situé, Places d'Armes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort de France sous le numéro 303 160 014, représenté par Monsieur Christian PORTER, agissant en qualité de Directeur Général ;

VIVO Energy Réunion (Financeur du Programme), SA au capital de 915 000 euros, dont le siège social est situé ,1 Rue Sully Prudhomme, Z.I N°2, 97240 LE PORT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Denis La Réunion sous le numéro 313.553.729, représentée par son Directeur Général, Hervé Maziau.

DocuSign Envelope ID: C40B06E4-33C7-4B40-83E8-EF204875D8D5

Ci-après dénommées individuellement et/ou collectivement les « Parties ».

Préambule :

Compte tenu des circonstances exceptionnelles découlant de la crise sanitaire et afin de permettre la mise en œuvre des actions prévues par les programmes validés dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), le présent avenant a pour objet la prolongation du programme SEIZE jusqu'au **31 décembre 2024** conformément à l'arrêté ministériel du 11 Février 2022.

Cadre légal :

Vu l'arrêté du **27 février 2020** modifié validant le programme SEIZE dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu la convention de mise en œuvre du programme SEIZE signée le 30 septembre 2020 ;

Article 1 – Modification de l'article 2– Définition du Programme

L'article 2 « Définition du Programme » est remplacé par ce qui suit :

"Le présent Programme vise à sensibiliser et former les acteurs professionnels, notamment les TPME, artisans, commerces et collectivités territoriales, aux économies d'énergie.

Il s'inscrit dans le cadre des objectifs de Maîtrise de la demande d'électricité (MDE) fixés dans les cadres territoriaux de compensation en matière de travaux et de changements d'équipements électriques, définis pour les Zones Non Interconnectées (ZNI).
Le Programme a l'ambition de se déployer sur l'ensemble des territoires d'Outre-Mer et, de Corse, dès lors qu'un comité territorial de MDE y aura été mis en place. Actuellement six comités MDE sont déjà en place en Corse, Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Mayotte et Guyane.

Pour cela, le Programme s'articule autour des axes suivants :
• **Accélérer la prise de conscience** des enjeux climatiques, par des actions de sensibilisation et d'information ;
• **Favoriser l'engagement individuel et collectif** des acteurs ciblés, par des outils de mesure et d'analyse des consommations d'énergie ;
• **Instaurer des changements effectifs et durables** de comportements dans la population en s'inscrivant dans une action phare d'accompagnement, de sensibilisation et de communication.

DocuSign Envelope ID: C40B06E4-33C7-4B40-83E8-EF204875D8D5

Le Programme a pour objectif de :

- **Phase 1 :** Mise en place du programme sur les territoires :

○ Signer des conventions locales avec les comités MDE ;
○ Recruter des référents locaux et associations ;

- **Phase 2** : Campagne d'information locale :

○ Informer 144 100 entreprises (notamment TPME, commerces et artisans) ou collectivités de ces territoires (soit 60% des entreprises) ;

- **Phase 3** : Phase d'engagement des entreprises et collectivités :

○ Accompagner 7 000 entreprises dont 1500 seront instrumentées ;

- **Phase 4** : Phase de maintien et d'accompagnement de l'engagement :

○ Créer un réseau de 463 ambassadeurs ;
○ Vérifier 6 mois après le maintien de l'engagement de 341 entreprises engagées.

»

Article 2 – Modification de l'article 3 « Gouvernance et fonctionnement du Programme »

Le paragraphe suivant est ajouté à l'article 3 de la convention cadre :

« Le Comité de pilotage pourra établir une ou plusieurs expérimentations sur des cibles annexes au programme en fonction du besoin de chaque territoire, et pour une durée de 6 mois renouvelable. Les cibles annexes pourront être parmi les suivantes : bâtiments scolaires, bâtiments de l'Etat,etc… »

Article 3 – Modification de l'article 5 – Financement du Programme et modalités de délivrance des CEE

L'article 5 « Financement du Programme et modalité de délivrance des CEE » est remplacé par ce qui suit :

« Dans le cadre de l'éligibilité du Programme au dispositif des CEE, défini aux articles L.221-1 et suivants du Code de l'énergie et conformément à l'arrêté du 27 février 2020 portant validation du Programme, les contributions aux fonds du Programme seront versées par les Financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le Porteur, en fonction des perspectives budgétaires à moyen-terme. Ces contributions auront lieu au plus tard avant le **31 décembre 2024.** Ces sommes sont comptabilisées hors taxes sans préjudice des dispositions de droit commun applicables en matière de TVA prévues au Code général des impôts.

Les fonds financeront l'ensemble des frais du Programme, dans la limite de 15 280 000 € HT[1].

Le tableau de financement est le suivant :

[1] Si les frais de gestion sont supérieurs à 5% du montant total du Programme ou 250 000 € HT, ils devront être pris en charge par un co-financement hors CEE.

DS OD DS BR DS SLC DS JPH DS PL DS MD DS SA DS KP DS AB DS CA DS JPF DS MAH DS CP

Frais fixes		
Action	Livrables	Montant maximal financé par les CEE (€ HT)
1. Frais de gestion	Préparation et comptes-rendus COPIL, gestion du fonds	250 000 €
2. Mise en place d'études et d'enquêtes	Notes et préconisations, rapport sur la méthodologie, rapport final d'études	595 143 €
3. Développement (plateforme, contenus...)	Plateforme Web dédiée au programme, Contenus de sensibilisation	1 631 300
4. Frais de communication	Charte graphique, identité visuelle et logos ; Plan de communication global ; Contenus de communication	1 232 200 €
5. Evaluation	Rapports de bilan, rapports d'évaluation, reporting et statistiques en ligne	231 100 €
	TOTAL	**3 939 743 €**

Frais variables			
Action	Livrables	Coût unitaire ou moyen (€ HT)	Montant maximal financé par les CEE (€ HT)
1. Mise en place du programme sur 6 territoires	Conventions signées avec les Comités MDE	334 575 €	2 007 450 €
2. Déploiement de la prolongation du programme sur 5 territoires	Conventions signées avec les Comités MDE	378 840 €	1 894 200
3. Campagne d'information sur 6 territoires	Déploiement du plan de communication local	340 829 €	2 044 974 €
4. Sensibilisation des bénéficiaires	Registre de participation aux ateliers de sensibilisation	846 €	2 649 058 €
5. Mise en place du système de télérelève chez les particuliers – Panel ménages	Attestations de réception du système de mesure	90 €	45 000 €
6. Mise en place du système de télémesure chez les bénéficiaires	Attestations de réception du système de mesure	1023 €	1 574 515 €
7. Accompagnement et conseil des bénéficiaires	Attestation de suivi d'accompagnement et conseil	179 €	340 291 €
8. Visite énergie chez un bénéficiaire	Registre des bénéficiaires	1 160 €	545 200 €
9. Mise en place d'ambassadeurs du programme	Registre des ambassadeurs	293 €	135 428€
10. Confirmation de l'engagement à T+6 mois	Reporting des questionnaires de suivi	305 €	104 141 €
		TOTAL	**11 340 257 €**

DS OD DS BR DS JLC DS JPH DS PL DS MD DS SA DS KP DS AB DS CA DS JPF DS MAH DS CP

DocuSign Envelope ID: C40B06E4-33C7-4B40-83E8-EF204875D8D5

Par ailleurs, il est prévu un cofinancement du Programme à hauteur de 1 429 890 € HT.

Sur cette enveloppe, 29 890 € représentent du matériel promotionnel mis à disposition par les différents partenaires, et 1 400 000 € HT des systèmes de télémesure supplémentaires, financés par les entreprises bénéficiaires du programme qui le souhaiteraient. Le Porteur s'assure de ne pas utiliser les fiches d'opérations standardisées dans le cadre du Programme.

Un budget détaillé est disponible en annexe 1 .

Ces frais seront contrôlés par le comité de pilotage, et libérés par tranches, au fur et à mesure de l'avancement du Programme. Toutes les dépenses doivent être justifiées sur facture et être certifiées par un Commissaire aux comptes ou un comptable public.
»

Article 4 – Modification de l'article 12 – Dates et conditions d'effet et durée de la Convention

L'article 12 est remplacé par ce qui suit :
« La Convention entre en vigueur à sa date de signature et se termine le **31 décembre 2024** sous la condition suspensive de la validation de l'éligibilité du Programme au dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) défini aux articles L. 221-1 et suivants du Code de l'énergie, à travers un arrêté ministériel prévoyant la délivrance de certificats d'économies d'énergie, dans les conditions et limites prévues par la présente Convention. »

Article 5 – Prise d'effet de l'avenant

L'Avenant prend effet au 1er janvier 2023.
Faisant partie intégrante de la Convention, l'Avenant prendra fin en même temps que cette dernière.
Toutes les stipulations de la Convention non modifiées par l'Avenant demeurent inchangées et conservent leur plein effet.

Article 6 – Signature électronique

Les Parties conviennent expressément que le présent avenant peut être signé par voie électronique et dans ce cas constitue l'original du document et fait foi entre les Parties.
Dans ce cas, les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante de l'avenant sur le fondement de sa nature électronique.
Les Parties reconnaissent expressément que l'avenant signé électroniquement constitue une preuve écrite et a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément aux dispositions du Code civil.
En conséquence, les Parties reconnaissent expressément que l'avenant pourra valablement leur être opposé.
Ces stipulations sont valables pour tout autre avenant à la Convention que les Parties seraient amenées à signer.

La solution de signature électronique utilisée est la solution du prestataire de service de confiance DOCUSIGN. Ce tiers de confiance est qualifié Référentiel Général de Sécurité (RGS), certifié ETSI au niveau européen (European Telecommunications Standards Institute) et déclare garantir la sécurité technique et la valeur probante du système de signature électronique mis en place. L'archivage de la preuve électronique est réalisé par DOCUSIGN (https://www.docusign.fr).

Fait à Paris, le 30/03/2023 :

Pour la Ministre Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre de la Transition énergétique, **Olivier DAVID**

Chef de service du climat et de l'efficacité énergétique

DocuSigned by:
Olivier DAVID
B4A3812C77CD453...

Boris Ravignon
Président de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

DocuSigned by:
Boris Ravignon
5799CC06B0C6453...

Pour le Président d'Eco CO2
Johanna LE CONTE

Présidente d'Eco CO2 Venture

DocuSigned by:
Johanna LE CONTE
9760C432DB5A410...

Jean Pierre HARDY
Président de RUBIS Antilles Guyane

DocuSigned by:
Jean Pierre Hardy
E9EBDBF486BE491...

Jean Pierre HARDY
Président de SRPP

DocuSigned by:
Jean Pierre Hardy
E9EBDBF486BE491...

Jean Pierre HARDY
Président de VITOGAZ France

DocuSigned by:
Jean Pierre Hardy
E9EBDBF486BE491...

Jean Pierre HARDY
Directeur Général Délégué RUBIS Energie

DocuSigned by:
Jean Pierre Hardy
E9EBDBF486BE491...

Pierre LEMERLE
Directeur des opérations – EDF SEI

DocuSigned by:
Pierre Lemerle
FC1CCA790A2D434...

Matthieu DAUCHY
Président de TotalEnergies Marketing Antilles Guyane

DocuSigned by:
Matthieu Dauchy
22A64A20FA12461...

Sophie AUDIC
Directrice Générale de TotalEnergies Marketing Réunion

DocuSigned by:
Sophie Audic
49AB5FE362AF46C...

Karine POISSON
Présidente de TotalEnergies Marketing Mayotte

DocuSigned by:
Karine POISSON
0AB252E10D0D490...

Audrey BALTHASAR
Directrice Administrative et Financière de la SAPR Société Antillaise des Produits Rubis

DocuSigned by:
Audrey Balthasar
7DE866822F79450...

Hervé MAZIAU
Directeur Général de VIVO Energy Réunion

DocuSigned by:
Christophe Ader
1D3B38ADFCD54C0...

Jean Pierre FIORENTINO
Président de CAP Compagnie Antillaise des Pétroles

DocuSigned by:
Jean Pierre Fiorentino
2907145E394E424...

Moulaye Ali HAIDARA
Directeur Général d'Ola Energy Réunion

DocuSigned by:
50DB85A437B2449...

Christian PORTER
Directeur général de SOL Antilles Guyane SAS

DocuSigned by:
Christian PORTER
B08911B074E6403...

Christian PORTER
Directeur général de SOL Guyane Française

DocuSigned by:
Christian PORTER
B08911B074E6403...